

CONSEIL ED CLESCO DU MERCREDI 10 JUIN 2020

14H- 17H VISIO ZOOM

19 présents + 1 procuration

➤ **Informations** en lien avec la crise sanitaire :

- **Soutenances de thèse possible en distanciel** selon le choix du doctorant :
procédure décidée par l'Établissement disponible sur le site

- **Prolongation des CDU en cours** : toujours en attente ce jour du cadrage du Ministère, demande de la part du Doctorant à faire avec la Direction de thèse d'ici le mois de septembre
Un questionnaire est en cours de rédaction par l'UFTMIP portant sur les demandes de prolongation de thèse et de financement de thèse pour tous les doctorants inscrits en thèse .
Ce questionnaire suscite de la « résistance » de la part de l'UT2J car le nombre de doctorants financés dans l'Établissement n'est pas majoritaire par rapport au nombre de doctorants non financés, et dans l'attente de critères fixés.
Pas d'information à donner non plus sur le montage financier pour les CDU Uftmip-Région et leur prolongement
Débat sur la durée du prolongement de la thèse : la Directrice de l'ED a rappelé qu'il n'y avait pas de durée fixée, cela n'a jamais été le cas
Pour rappel : les doctorants Clesco ont demandé une année supplémentaire systématique sans aspect dérogatoire.
A ce jour, la question n'est pas tranchée, elle est en suspens.
L'Établissement va s'assurer sur la faisabilité et la réglementation pour statuer sur une année supplémentaire

- **Inscriptions en thèse** : ouvertes dès à présent,
Nouveauté de l'année : Inscriptions dématérialisées
Attention : paiement en 3 fois possible jusqu'au 15 octobre 2020
UPS : entrevue avec les primo entrants maintenue

- **Soutien à la Mobilité Internationale** :
5 dossiers reçus, une réunion de bureau de l'ED va être organisée, il fallait attendre que la campagne AMID, AMNAD soit traitée, ce qui est maintenant le cas, mais aussi recomposer le bureau depuis le départ de Brigitte Almudever.
Il est acté que jusqu'au 1^{er} septembre, ça sera Jean François Marcel qui remplacera temporairement Brigitte Almudever. Pas d'opposition du Conseil sur cette décision transitoire.

➤ **Recrutement des CDU** (nouveau calendrier, procédure en vue des auditions...)

Suite au sondage effectué auprès des Directeurs.trices d'UR de l'UT2J et des doctorants élus, il a été décidé de reporter le recrutement des CDU de l'Ecole Clesco au mois de septembre prochain. Même décision pour l'ED TESC alors qu'à l'ED Allpha, les auditions sont maintenues et fixées au 6 juillet 2020 en visio conférence.

Prise de fonction des CDU Clesco au 01/11/2020

UPS : maintien des auditions CDU UPS : le 10 juillet 2020 à 14 heures en distanciel. Pas de report des soutenances des Master à l'UPS.

Calendrier des examens décalé à l'UT2J - session 2 en septembre (ce qui n'est pas le cas à l'UPS).

Date limite de soutenance Master Clesco : le 17 septembre 2020

Date limite dépôt dossier dématérialisé : **mardi 22 Septembre 2020 minuit** à l'adresse : responsable.ded@univ-tlse2.fr

Auditions Clesco : vendredi 25 septembre 2020

A ce jour, pas de chiffre exact sur le nombre de CDU attribué : soit 7 soit 8 CDU en attente confirmation.

Format des Auditions : en distanciel ? En présentiel ? pas en mesure d'y répondre aujourd'hui.

➤ **Représentants élus Conseil PUM**

2 représentants pour 2 réunions par an

8 candidatures reçues suite à un appel à tous les doctorants via ADUM

Cependant il est nécessaire d'être élu doctorants de l'ED pour statuer au Conseil PUM,

Paraskevi Simou (LCPI) Titulaire

Megherbi Moulay Omar (CERPPS) : Suppléant

➤ **Retour sur le rapport HCERES**

Bilan très positif globalement.

Taux abandon relativement faible, iniquités entre UPS et UT2J « gommés » depuis le rapport précédent.

Cependant, les CST sont non conformes au texte règlementaire du doctorat et MCF co encadrants non HDR impossible, encadrement possible mais pas de co direction possible. Revoir la dénomination avec l'EDT et Adum.

Débat sur l'avenir des encadrements des thèses en co direction sans HDR

Faut-il continuer à faire comme avant ? comme si de rien n'était ?

La Directrice de l'Ed Clesco rappelle que lors de la rencontre à huis clos HCERES avec la Direction de l'ED, le comité a reproché la non représentativité des doctorants Clesco malgré le gros travail en amont fourni par les élus doctorants (questionnaire). Ont été présents essentiellement des doctorants financés du même laboratoire.

➤ **Comité de suivi de thèse et Comité de suivi de parcours doctoral**

- **CST** : il est obligatoire au-delà de la 3^{ème} année tous les ans depuis l'arrêté 2016, ce qui n'a pas été mis en application à Clesco pour l'instant.
- **Comité de suivi de parcours de thèse** non obligatoire et incompréhension de ses objectifs discuté par HCERES malgré le fait que celui-ci est aidé à diminuer le nombre des abandons.
Pour mémoire avant 2016, l'UPS avait déjà mis en place les CST.

Questions à revoir dans les prochains mois.
La CR tend à harmoniser tous les CST des 3 ED.

Pour rappel : Le CST n'est pas un outil de sanction mais est là avant tout pour aider le doctorant à faire un point sur l'avancée et ou le retard du travail de la thèse.

La Direction est là pour constituer le CST, le doctorant ne doit pas se charger de sa constitution tout seul.

Il est demandé par les élus doctorants de prolonger les inscriptions en décembre afin de permettre un délai pour la tenue des CST. (Ce qui a déjà été le cas par dérogation les années précédentes).

➤ **Modalités de communication des représentants élus** avec l'ensemble des doctorants

Pendant le confinement, les élus doctorants regrettent de ne pas avoir pu communiquer directement à l'ensemble des doctorants.

L'outil ADUM est réservé aux fonctions administratives.

Il existe une page réservée aux élus doctorants sur le site de l'Ecole Clesco, le mail des représentants Clesco a été rajouté sur la page « A la une » avec celles de la Direction et des administratifs afin de pallier à ce problème de communication.

Il n'est pas possible de donner la liste mails de tous les doctorants aux élus représentants doctorants.

La constitution d'une liste de diffusion « Sympa » peut être envisagée avec l'établissement via Jérôme Vaysse : jerome.vaysse@univ-tlse2.fr

➤ **Les statuts juridiques de l'ED CLESCO**

Une ED est une structure de formation sur un périmètre bien précis qui dans le cas de l'ED Clesco dépend de deux établissements distincts UT2, UPS .

« Sous la responsabilité des établissements accrédités, les écoles doctorales ou les collèges doctoraux organisent la formation des doctorants et les préparent à leur activité professionnelle à l'issue de la formation doctorale. Ils regroupent des unités

et des équipes de recherche d'un ou de plusieurs établissements. »—Arrêté 2016 -
Dans le cas de l'ED Clesco : deux établissements distincts UT2, UPS .

La séance est levée à 17h10.